

Formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations dans la fonction publique hospitalière

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

En application de l'action 1.5 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Égalité au sein de l'État et de ses établissements publics précise les missions des référentes et référents Égalité. Cette même circulaire précise que chaque administration de l'État doit se doter, d'ici le 1er mars 2020, d'un réseau de référentes et référents Égalité, désignés au sein de chaque direction ou service d'administration centrale, service déconcentré, préfecture, académie ou établissement public administratif de l'État, afin que l'ensemble des agents publics puissent saisir un référent Égalité de proximité, sans préjudice de la mise en place d'une mutualisation.

Objectifs

Seront renseignés ultérieurement

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO

(m.capello@anfh.fr)

04.91.17.71.33

Exercice
2024

Code de formation
3.12

Nature

AFR

Organisé par

ITAQUE / GROUPE JLO

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Egalité professionnelle [E LEARNING]**
Durée : N/C
- **L'encadrant intermédiaire : 1er relais du déploiement opérationnel de la lutte contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations**
Durée : N/C
- **Egalité professionnelle Référents Egalité et/ou Diversité**
Durée : 14 heures
- **Devenir un acteur clé et ressource du déploiement opérationnel de la politique Egalité, de la diffusion et la capitalisation des bonnes pratiques**
Durée : 14 heures
- **Module Egalité Professionnelle à destination des agent(e)s des services de ressources humaines**
Durée : 7 heures
- **Déployer efficacement la politique Egalité au cœur de son établissement, de ses outils et de ses pratiques (module agents services RH)**
Durée : 7 heures